



Liste des documents pour l'inscription des remaniements parcellaires

- 1) Extraits de cadastre (pour les communes-cadastre),
avec indication de la provenance (par le teneur de cadastre)
et état des charges (par le registre foncier) (géomètre)
- 2) Plan de situation de l'ancien état avec le périmètre approuvé (géomètre)
- 3) Plan de situation de l'ancien état comprenant les servitudes inscrites
au registre foncier avant remaniement du périmètre approuvé (géomètre)
- 4) Un plan de situation du nouvel état du périmètre approuvé (géomètre)
- 5) Un plan de situation du nouvel état avec l'assiette des servitudes
maintenues, modifiées et/ou constituées du périmètre approuvé (géomètre)
- 6) Servitudes :
 - Indication de la nature des servitudes et indication des fonds
servants et dominants,
 - Indication des servitudes à radier ou à modifier (géomètre)
- 7) La comparaison des parcelles ancien état – nouvel état avec
indication du numéro de plan, du numéro de parcelle,
de la surface et du numéro de propriétaire (géomètre)
- 8) La description des biens-fonds de l'ancien état (géomètre)
- 9) La description des biens-fonds du nouvel état avec l'indication
des propriétaires (géomètre)
- 10) Le bulletin de propriété (géomètre)
- 11) Acte authentique :
 - pour le partage/transformation de propriété commune
 - pour la création de nouveaux droits réels restreints
(p.ex. : droits de superficie et d'habitation)
 - a) *si exigé par le Département, ou*
 - b) *si prévu impérativement par la loi* (notaire)
- 12) Procès-verbal de la vente aux enchères des masses du syndicat (notaire)
- 13) Le formulaire « taxes cadastrales » établi par le teneur de
cadastres sur la base du nouvel état (office des améliorations structurelles)
- 14) Les titres de gage au porteur (OHP et cédules) (office des améliorations structurelles)
- 15) Réquisition d'inscription du département compétent (office des améliorations structurelles)
- 16) Production de la décision d'approbation du RP par le Conseil
d'Etat (office des améliorations structurelles)

Sion, le 10.06.2014

Leander Williner
Chef de service